

Rapport d'Activités des Techniciens Pastoraux Itinérants **Saison 2002**



Equipe des Techniciens Pastoraux Itinérants

Route Nationale 117- 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE
Tél : 05.62.00.81.08 - Fax : 05.62.00.81.09 – email : stgaudens@oncsf.gouv.fr



SOMMAIRE

Présentation de l'équipe	3
Fonctions de l'équipe	4
Préparation de la saison 2002	5
Information des Bergers-Vachers et apiculteurs en zone à ours	6
Prospections	7
Protection de troupeaux	7
Interventions sur les estives	10
Information et Sensibilisation	10
Enquête : Fiche de données « Estives Pyrénéennes »	11
Apiculture	12
Hélicoptages et portages par bât réalisés en faveur des bergers éleveurs de la zone à ours ...	
Préambule	17
Mode de sélection des dossiers	
Rapport d'activités 2002	18
Bilan de la mission « Hélicoptages et portages par bât »	
Graphiques :	19
- Nombre de missions d'hélicoptages et de portages par bât de 1984 à 2002	21
- Evolution des montants financiers liés à l'opération entre 1984 et 2002	
Liste des ayants droit aux hélicoptages et portages par bât en 2002 par département....	
Conclusion	
Annexes	
- ANNEXE 1 <i>Fiche de Contrôle de Terrain DDAF 31</i>	
- ANNEXE 2 <i>Tableau des hélicoptages réalisés par HELI UNION en 2002 dans les départements des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège et de la Haute-Garonne</i>	
- ANNEXE 3 <i>Questionnaire « Aide aux gestionnaires d'estives situées en zone à ours dans les Pyrénées centrales »</i>	
- ANNEXE 4 <i>Enquête : Fiche de données « Estives Pyrénéennes »</i>	

Présentation de l'équipe

Depuis l'année 2000, les techniciens pastoraux itinérants sont employés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ; ils ont le statut de saisonnier.

Pour des raisons administratives, M. Abdesselam LAGRISSY, qui est technicien pastoral, n'a pas pu être salarié cette année par l'ONCFS. Une solution a été trouvée pour qu'il puisse continuer à exercer ; il a été embauché par l'intermédiaire de l'Association pour la Cohabitation Pastorale.

Nous avons recruté un technicien supplémentaire pour pallier à la réduction du temps de travail. Il est rappelé qu'il est exigé des compétences professionnelles comme berger en estive pour effectuer ce travail.

Nous étions 7 personnes pour la saison 2002 mis à la disposition de la DIREN Midi-Pyrénées, sous la responsabilité de Melle Evelyne SANCHIS, en coordination avec l'Equipe Technique Ours dirigée par M. Pierre-Yves QUENETTE, biologiste chargé d'études.

Durée des contrats

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| • ROLLAND Gérard | du 01/05/02 au 31/10/02 |
| • GATINEAU Jean-Michel | du 01/05/02 au 31/10/02 |
| • CROUZET Gérald | du 01/06/02 au 31/10/02 |
| • BALTHASAR Christian | du 01/06/02 au 31/10/02 |
| • LAGRISSY Abdesselam | du 01/06/02 au 31/10/02 |
| • KERIGUY Robin | du 01/06/02 au 31/10/02 |
| • RUIZ Paul | du 01/06/02 au 31/10/02 |



Fonctions de l'équipe

La définition du rôle de l'équipe et les objectifs sont les suivants :

- Information et sensibilisation

Lors de ses contacts avec les éleveurs et les bergers, le Technicien Pastoral itinérant peut apporter :

- des informations spécifiques au pastoralisme (intérêt du gardiennage permanent, marche à suivre en cas de prédation...),
- des informations sur le programme Ours Pyrénées Centrales,
- des informations sur le comportement et la biologie de l'Ours,
- des informations sur la localisation des ours.

- Aide à la mise en œuvre des mesures de protections. Une aide ponctuelle pourra être amenée pour le déplacement et le montage des parcs de nuit.

- Assistance des bergers dans leur travail. Le besoin de regrouper le troupeau sur un point choisi, éventuellement clos, peut nécessiter une aide notamment le temps que les brebis s'habituent à ce changement de conduite. La gestion de l'estive pouvant être modifiée en présence d'ours, le technicien pastoral itinérant peut aider à faire face à un éventuel surcroît de travail.

- Surveillance nocturne des troupeaux : cette surveillance consiste à appuyer le système de protection mis en place et à vérifier l'efficacité des mesures. Par exemple dans le cas de la mise en place d'un chien Patou, la présence des TPI permet d'étudier l'adaptation du chien au troupeau, la correction d'éventuels défauts, la vérification du comportement du chien face à l'approche de l'ours...

- Coordination des héliportages et des portages par bât.



Préparation de la saison 2002

Pendant le mois de Mai, deux techniciens pastoraux itinérants (Gérard ROLLAND et Jean-Michel GATINEAU) ont travaillé à la mise en place des Héliportages et des portages par bât. Ils ont également préparé les journées d'informations à l'intention des bergers et des apiculteurs. Ces réunions d'information se sont tenues le 27 et le 28 Mai.

Depuis la saison 2000, les techniciens pastoraux itinérants travaillent en collaboration avec les DDAF pour mettre en place et suivre les mesures pastorales du programme Ours :

- Contacts avec les bergers et les éleveurs.
- Mise en relation des gestionnaires d'estives avec les responsables des DDAF concernés.
- Aide à la mise en place des mesures de protection et de leur suivi.

La DDAF de la Haute-Garonne nous a demandé de participer au contrôle des mesures d'aide au gardiennage, ce que nous avons fait pour quelques unités pastorales telles que (Cf. Annexe 1) :

- Burat (Gouaux de Luchon).
- Artigues.
- Cagire (Sengouagnet).
- Saint Paul d'Oueil.
- Peyragudes (Gouaux de Larboust).
- Paloumère (Arbas).
- Melles.



Information des bergers -vachers et apiculteurs en zone à ours

Nous avons mis en place deux journées d'informations.

La première s'est tenue le 27 Mai à La Bastide de Sérou, elle concernait l'Ariège, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Une quinzaine de personnes étaient présentes.

Le 29 Mai, la journée à l'intention de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées a eu lieu à Villeneuve de Rivière. La fréquentation a été moindre. Nous avons eu des difficultés pour contacter les bergers qui étaient déjà montés en estive.

Prospections

Cette mission est surtout le travail de l'Equipe technique chargée du suivi.

Cette année, quelques prospections ponctuelles ont été effectuées par les techniciens pastoraux itinérants, suite à des déclarations de dommages d'ours sur cheptel, essentiellement sur le secteur du Couserans.

Ces prospections ont lieu, pour la plupart, courant mai-juin et octobre. C'est à ce moment-là que le terrain est le plus propice (humidité, neige, ...) et que nous avons le plus de temps disponible car les troupeaux ne sont plus en estive.



Protection de troupeaux

L'émetteur VHF de l'ours Boutxy a cessé d'émettre dans la première quinzaine du mois de Juin. Nous avons donc décidé de suspendre les nuits de protections sur les troupeaux car en absence de suivi télémétrique, il est impossible de détecter la présence de l'ours, donc d'anticiper sur une possible attaque.

Quelques surveillances nocturnes ont été effectuées sur l'estive de Campalou Embizon afin de contrôler l'action des chiens de protection.

Le fait de ne plus avoir d'ours équipé d'émetteur de télémétrie nous a amenés à nous concentrer sur un travail technique d'aide directe aux bergers sur les estives (regroupement du troupeau, recherche de brebis égarées, etc...).

C'est toujours en Haute Ariège que la demande d'intervention des techniciens pastoraux itinérants a été la plus forte. Nous sommes intervenus sur 10 estives dans ce secteur.

Toujours en Ariège, dans le Couserans, nous avons été sollicités sur 3 estives à chaque fois suite à une demande d'expertise.

Intervention sur les estives

ARIEGE

Estive d'Ascou : Troupeau de M. ALVES. 15 journées.

Présence d'un berger permanent avec regroupement nocturne.

A la demande du berger, suite à la disparition d'une trentaine de bêtes constatée vers le 10 juillet, nous lui avons apporté une aide ponctuelle pour ramasser le troupeau et faire le point des brebis égarées. Malgré de nombreuses recherches, les bêtes disparues n'ont pas été retrouvées.

Estive d'Aston (GP de Garsan) : Troupeau de Mme COUGUL. 16 journées.

Cette année, pour des problèmes internes du G.P., l'éleveur n'a pas pu embaucher de berger.

A la demande de l'éleveur qui a des problèmes de santé, nous avons régulièrement assisté celui-ci. Le travail a consisté à ramasser tous les 8 jours, à rechercher les bêtes manquantes si besoin, et ce jusqu'à fin septembre. Malgré tout, une trentaine de bêtes est portée disparue sans qu'il y ait eu un seul constat d'expertise.

Estive de Beille : Troupeau de M. CARALP. 24 journées.

Sur cette estive qui n'était pas gardée auparavant, il y a eu du nouveau.

Constitution d'un troupeau de 1500 bêtes avec gardiennage permanent par un berger salarié.

Malheureusement celui-ci a arrêté en cours de saison à la mi-août pour des raisons de santé.

C'est à partir de ce moment là que les éleveurs désarmés nous ont demandés de les aider car il manquait beaucoup de bêtes. Finalement, une grande partie de celles-ci a été retrouvée suite à de nombreuses journées de recherche.

Estive de Mérens (GP des Bésines) : 11 journées.

A la demande des éleveurs et du berger, nous sommes intervenus dans les derniers jours avant la descente d'estive pour regrouper le troupeau et ramasser les bêtes isolées.

Estive de Campalou Embizon : 38 journées.

Renforcement des mesures de protection sur ce troupeau avec la présence de 2 chiens patous. En début de saison, ils ont repoussé une attaque d'ours le 6 juin près de la Cabane du Roc de Sorgeat. Nous avons assisté le berger dans son travail de nombreuses fois à cause du mauvais temps. Le but étant que le troupeau soit regroupé pour permettre l'efficacité des chiens patous. Les résultats ont été concluants : peu de dégâts, moins de bêtes disparues que l'année passée.

Estive de Mortés (GP d'Orlu) : 37 journées.

En raison d'attaques répétées de l'ours, M. BEDOS, l'éleveur responsable de cette estive, nous a priés de monter régulièrement assister le berger Gérard ICRE qui était excédé et très inquiet. Celui-ci prend chaque année quelques jours de congés, vu les problèmes, ne voulant pas laisser le troupeau seul, nous sommes montés le remplacer.

A la fin de la saison, après la descente du berger, M. BEDOS a insisté pour que nous lui gardions son troupeau pendant 5 jours du 16 au 20 septembre, date à laquelle il les descend conjointement avec l'autre troupeau qu'il gère sur l'estive de Paraou.

Estive de Paraou (GP d'Orlu) : 12 journées.

Chaque fois qu'un passage d'ours était suspecté dans le secteur, nous sommes intervenus.

Estive d'Orgeix : 10 journées.

Cette montagne est vaste et a nécessité rapidement l'embauche d'un deuxième berger depuis 2001.

Malgré tout, il est difficile de tenir les animaux ensemble, surtout cette année à cause du mauvais temps. De ce fait, un des bergers nous a demandé de venir l'aider occasionnellement.

Estive de Mijanès - Roc Blanc : Troupeau de Mme MEGE. 3 journées.

Pas de gardiennage permanent mais présence de 2 chiens patous. C'est Mme MEGE qui assure la surveillance du troupeau. A la demande de celle-ci, nous l'avons aidé à regrouper les bêtes.

Estive de Cazabèdes : 3 journées.

Gardiennage permanent avec regroupement nocturne et présence d'un chien patou. Le fonctionnement de cette estive est particulier cette année. Le responsable de l'estive, M. Urbain COUMES, qui assurait jusqu'à l'année dernière seul le gardiennage souhaite passer le relais dès que possible. Pour ce faire, il a mis en place cette année un gardiennage en alternance avec Patrick dans l'espoir que celui-ci assurera l'année prochaine le poste à plein temps.

Nous sommes montés sur cette estive chaque fois qu'il y a eu suspicion de la présence de l'ours.

Estive de Soulas : 2 journées.

Gardiennage permanent avec regroupement nocturne et présence de 2 chiens patous.

A la demande du berger, Gérard ROLLAND est monté pour instruire une demande de téléphone portable.

Nous avons effectué une visite en début de saison pour constater la bonne utilisation des chiens patous en raison de la présence suspectée de Caramelles dans ce secteur.

Estive de Pouilh (GP d'Oust) : 2 journées.

Gardiennage permanent. Troupeau de 2500 bêtes.

Intervention d'Abdesselam LAGRISSY a deux reprises lors d'expertises.

Estive de Goulur (GP de Massat Le Port) : 1 journée.

Dans le cadre d'une visite sur l'estive pour effectuer l'enquête pastorale, un besoin urgent de la part du berger a été exprimé face à la disparition de nombreuses bêtes. Dès que le temps l'a permis, Gérard ROLLAND est monté pour aider le berger.

Ce jour là, une demande de parc de nuit électrique a été déposée pour faciliter le maintien quotidien du regroupement nocturne du troupeau.

Estive de Siguer-Neych : 46 journées. Troupeau de 1500 bêtes.

Gardiennage permanent avec 2 bergers salariés. Regroupement nocturne dans parc de nuit électrique. Présence de 4 chiens de protection.

Un nombre important de journées a été consacré sur cette estive par les techniciens pastoraux suite à la demande des éleveurs et des bergers.

Voici quelques explications pour mieux appréhender les problèmes et comprendre les raisons qui ont nécessités notre intervention.

Bref historique :

Jusqu'en 2000, le berger pratiquait uniquement une surveillance du troupeau sur cette estive. Cette méthode de gardiennage ne satisfaisant pas les éleveurs, ceux-ci ont décidé de revoir leur façon de travailler ; incités dans ce sens par les mesures d'accompagnement de la DIREN.

En 2001, le GP a embauché 2 bergers salariés. Il a été décidé de faire 2 troupeaux distincts, l'un sur Neych et l'autre sur Gnioure avec conduite par quartiers des bêtes et regroupement nocturne dans un parc de nuit électrifié. Un chien patou a été introduit sur l'un des troupeaux, celui de Gnioure.

En 2002, les mêmes conditions de gardiennage ont été reconduites avec renforcement de la protection par 3 chiens patous supplémentaires.

Pour cette saison, c'est 2 nouveaux bergers qui ont été embauchés par le groupement ce qui a rapidement posé des problèmes. Sur le troupeau de Gnioure, les difficultés ont été telles que le berger a abandonné son poste le 25 juillet.

M. Arsène BARBOSA, un des éleveurs, est monté remplacer le berger jusqu'à la fin de la saison. Il a rapidement constaté qu'il manquait des bêtes sur le troupeau. Il a fallu se mobiliser pour les rechercher ce qui a pris du temps vu les conditions météorologiques.

HAUTE-GARONNE

Estive du Cagire : 6 journées.

Intervention sur cette estive à la demande du berger pour suivre la mise en place successive de 2 chiens patous.

Estive du Burat : 3 journées.

Un technicien pastoral est monté remplacer le berger accidenté.

Estive de Peyressourde : 2 journées.

Aide au berger pour ramasser le troupeau suite au mauvais temps.

HAUTES-PYRENEES

Estive d'Ardengost : 5 journées.

Intervention d'un technicien pastoral sur cette estive suite à des problèmes avec le chien patou.

BILAN RECAPITULATIF DES JOURNEES

ARIEGE 220 journées

HAUTE-GARONNE 16 journées

HAUTES-PYRENEES 5 journées

TOTAL 241 journées

Information et sensibilisation

Tout au long des différentes missions que nous effectuons sur le terrain, nous nous efforçons de diffuser les informations dont nous disposons. C'est un travail quotidien et difficilement quantifiable. Cette mission nous apparaît très importante dans le cadre d'un programme de réintroduction à long terme. Durant ces contacts, tous les sujets peuvent être abordés tels que :

- Personnes à contacter pour les dégâts, pour les mesures d'accompagnement, pour les indices de présence.
- Comportement des ours en fonction des situations.
- Comparaison des méthodes de gardiennage.
- Comportement des chiens de protection face à un ours.
- Témoignages d'expériences vécues.
- Recueil de témoignages.
- Comparaison des méthodes d'élevage.
- Information sur la situation géographique des ours.
- Devenir du programme de réintroduction, etc...

Nous avons participé aux Automnales (3 week-ends d'animation sur le thème de l'ours, qui ont été organisés par l'ADET).

Enquête : Fiche de données " Estives pyrénéennes "

Aujourd'hui, nous avons des ours sur l'ensemble du massif pyrénéen, des Pyrénées centrales jusqu'au Pyrénées-Atlantiques. De ce fait, nous serons peut-être amenés à intervenir dans les Hautes-Pyrénées.

Devant cette éventualité, il est indispensable qu'au préalable nous ayons le maximum de données concernant la gestion et le fonctionnement de ces estives. A cet effet, nous avons organisé une réunion avec la DIREN et la DDAF des Hautes-Pyrénées pour définir les modalités de ces enquêtes. Nous avons élaboré un nouveau questionnaire d'enquête plus complet, commun aux 5 départements (65, 31, 09, 66,11) (Cf. Annexe 4).

Comme convenu, les techniciens pastoraux ont réalisé quelques enquêtes dans les Hautes-Pyrénées. Pour l'instant uniquement sur les estives qui ont mis ou sont susceptibles de vouloir mettre en place des mesures d'accompagnement.

Une mise à jour des données a été lancée sur les autres estives : Ariège, Haute-Garonne, Pyrénées-Orientales. Seulement une trentaine d'enquête a été réalisée. Il en reste une centaine à faire pour couvrir l'ensemble de la zone à ours.

OBSERVATIONS

Globalement, entre les missions « d'information-sensibilisation » et les « enquêtes » cela représente **90 journées**

Nous constatons que ce travail est indispensable pour faciliter la mise en place des mesures d'accompagnement.

Apiculture

Mise en œuvre des mesures de protection sur les ruchers

ARIEGE

Depuis l'année 2000, un travail d'information et de conseils techniques est réalisé, sur le terrain auprès des apiculteurs, pour mettre en place des clôtures électriques autour des ruchers dans les secteurs où il y a effectivement régulièrement des dégâts sur les ruches.

A cet effet, nous avons organisé en début de saison une matinée d'information en Ariège à l'intention des apiculteurs.

Thèmes abordés lors de cette matinée :

- mesures de protection (aides financières, démarches administratives, indemnisation des dégâts),
- présentation du matériel à utiliser (poste clôture, panneau solaire, piquets, fils),
- conseils techniques d'installation.

Analyse de la situation :

La zone géographique apicole concernée par les dérangements de l'ours se situe en Ariège sur les communes d'Aston, Ax les Thermes, Ascou, Mérens, Mijanés, Orgeix et Orlu.

Il existe dans ce secteur deux types d'apiculture, une avec des professionnels qui pratiquent la transhumance, l'autre familiale avec des petits apiculteurs sédentaires.

Les professionnels :

Ils représentent une quinzaine d'apiculteurs exploitant chacun plusieurs sites. Sur le terrain, cela représente environ une cinquantaine de ruchers, comprenant chacun entre 20 à 50 ruches, concentré sur la vallée d'Aston, le Plateau de Beille, Ax-Bonascre, Mérens et la forêts des Ares de Mijanés.

Les petits apiculteurs amateurs :

Ce sont essentiellement des gens âgés qui possèdent quelques ruches (2 à 10). Celles-ci sont sur le terrain en permanence. Géographiquement, elles se situent à Ascou, Ax les Thermes, Méren, Mijanés et Orlu.

Bilan :

En 2000, environ 15 ruchers étaient protégés par une clôture électrique.

En 2001, ce sont 30 ruchers supplémentaires qui sont sécurisés par un tel dispositif. Nous constatons une diminution des dégâts, ce qui prouve l'efficacité des clôtures électriques.

En 2002, nous totalisons 55 ruchers protégés.

HAUTE-GARONNE

En début de saison, suite à des déplacements erratiques d'un ours dans le Comminges, nous avons observé une série de dégâts sur une dizaine de ruches. Immédiatement deux apiculteurs ont souhaité installer une clôture électrique pour protéger leurs ruchers.

Hélicoptages et portages par bât réalisés en faveur des bergers et éleveurs de la zone à ours

➡ Préambule

C'est en 1984 que le plan Ours s'est mis en place.

De 1984 à 1998, c'est l'association Nature Midi-Pyrénées qui a assuré la coordination et la gestion des transports de matériels destinés aux bergers et éleveurs situés en zone à ours.

De 1995 à 1998, ces opérations de transport ont été prises en charge dans le cadre de la convention n° 3/97/0 du programme Life Ours, signé entre d'une part l'Office National de la Chasse et le Préfet de la Région Midi-Pyrénées et d'autre part, Nature Midi-Pyrénées.

Depuis 1999, la mission « Hélicoptages – Portages par bât » en zone à ours a été confiée à l'équipe des techniciens pastoraux itinérants avec la collaboration de la secrétaire de l'équipe de suivi ainsi que la chargé de mission DIREN Midi-Pyrénées.

➡ Mode de sélection des dossiers

- Questionnaire préalable diffusé aux éventuels bénéficiaires du programme :

Depuis 1999, le questionnaire intitulé « Aide aux gestionnaires d'estive situés en zone à ours » (Cf. Annexe 3) et élaboré par Nature Midi-Pyrénées, a été maintenu par la DIREN et les différentes D.D.A.F. (09,11, 31, 65 et 66).

- Critère géographique :

La zone pour les aides aux pastoralisme comprend maintenant toute la chaîne pyrénéenne à l'exception des Pyrénées-Atlantiques, d'une partie des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

➡ Rapport d'activités 2002

- Les prestataires

- Prestataire Hélicoptage :

HELI UNION France Levage
Agence Pyrénées
10, route du Lac
65400 PRECHAC
Tél. : 05.62.97.50.12

- Prestataires Portages par bât :

GRAND Daniel
31440 MELLES
Tél. : 05.61.94.38.40

HUEZ Yves
09250 UNAC
Tél. : 05.61.64.44.22

LECOUTOUR Daniel
09800 ANTRAS
Tél. : 05.61.96.10.00

SALLANTIN Jacques

EARL Mas Franc
66760 ENVEITG
Tél. : 04.68.04.88.21

MAGDINIER Bruno
Vagabond d'Ane - Rieutort
66210 PUYVALADOR
Tél. : 04.68.04.41.22

BIROU Jean-Louis
2 chemin de Horgue
64800 BRUGES
Tél. : 05.59.71.00.60

- Hélicoptages effectués dans le département des Hautes-Pyrénées

- Le 13 juin 2002 : Hélicoptage pour l'estive de Cestrède afin de ravitailler la cabane de Cestrède.
- Le 17 juin 2002 : Hélicoptage pour l'association des Bergers du Soum de Nère afin de ravitailler la cabane de Nat.
- Le 17 juin 2002 : Hélicoptage pour le Groupement Pastoral d'Aulon afin de ravitailler la cabane des Spigous.
- Le 1^{er} juillet 2002 : Hélicoptage pour l'AFP des IV Veziaux du Louron pour ravitailler les cabanes de la Pez, d'Aigue Tortes et de la Soula.
- Le 1^{er} juillet 2002 : Hélicoptage pour le Groupement Pastoral d'Ardengost, afin de déposer du sel et des croquettes près du parc de tri.
- Le 1^{er} juillet 2002 : Hélicoptage pour le Groupement Pastoral du Pin afin de ravitailler la cabane verte.
- Le 2 juillet 2002 : Hélicoptage pour l'Association des Bergers du Lac Bleu, afin de ravitailler la cabane du lac Vert.
- Le 2 juillet 2002 : Hélicoptage pour l'association des Bergers de Mourède, afin de ravitailler la cabane de Saint Jean.
- Le 20 juillet 2002 : Hélicoptage pour l'Association ASPIC afin de ravitailler la cabane de Port Beilh à partir du Col de Portet.
- Le 19 août 2002 : Hélicoptage pour le GP du Serpolet afin de ravitailler la cabane de Barassé.

- Hélicoptages effectués dans le département de la Haute-Garonne

- Le 1^{er} juillet 2002 : Hélicoptage pour le Groupement Pastoral d'Espiau afin de ravitailler la cabane de Herrere.
- Le 1^{er} juillet 2002 : Hélicoptage pour le Groupement Pastoral Ovin d'Oô afin de ravitailler les cabanes d'En Haut de Médassoles et d'Espingo.
- Le 1^{er} juillet 2002 : Hélicoptage pour le Groupement Pastoral Bovin d'Oô afin de

ravitainer la cabane du Val d'Esquierry.

- Le 1^{er} juillet 2002 Héliportage pour le Groupement Pastoral de Salountère afin de ravitailler la cabane de Courau.
 - Le 1^{er} juillet 2002 Héliportage pour le Groupement Pastoral de Crabioules afin de ravitailler les cabanes de la Coume et de Crabioules.
 - Le 1^{er} juillet 2002 Héliportage pour le Groupement Pastoral de Crabères afin de ravitailler les cabanes du Plan de Sédere, du Plateau d'Uls et d'Aouéran.
 - Le 1^{er} juillet 2002 Héliportage pour le Groupement Pastoral de Hount Eyrède afin de ravitailler la cabane de Layrou.
- Héliportages effectués dans le département de l'Ariège
 - Le 10 juin 2002 Héliportage pour le Groupement Pastoral du Trapech afin de ravitailler la cabane de Barlonguère.
 - le 25 juin 2002 Héliportages pour le Groupement Pastoral de Siguer-Nech afin de ravitailler les cabanes de Lassiés, de Gnioure et de Nech.
 - Le 1^{er} juillet 2002 : Héliportage pour le Groupement Pastoral d'Urets Bentaillou afin de ravitailler la cabane d'Urets.
 - Le 25 juin 2002 : Héliportage pour le Groupement Pastoral de Carla-Rat afin de ravitailler la cabane de Caroussan.
 - Le 25 juin 2002 : Héliportage pour l'estive de Bentaillou afin de ravitailler la cabane de Bentaillou.
 - Le 25 juin 2002 Héliportages pour le Groupement Pastoral d'Ourdouas Lasplanous, afin de ravitailler la cabane de Cos.
 - Le 26 juin 2002 Héliportages pour l'estive d'En Seys afin de ravitailler la cabane.
 - Le 26 juin 2002 Héliportage pour le Groupement Pastoral de Campalou Embizon afin de ravitailler les cabanes du roc de Sorgeat et d' Embizon.
 - Le 26 juin 2002 Héliportage pour Melle MEGE Joanna afin de ravitailler le secteur de Barbouillère.
 - Le 7 juillet 2002 Héliportage pour le GP de Soulas, afin de ravitailler la cabane de Soulas.
 - Portages par bât effectués dans le département de la Haute-Garonne
 - Le 10 juin 2002 Portages pour le Groupement Pastoral de Crabères afin de
 - Le 20 juin 2002 ravitailler les cabanes du Plan de Seredes, d'Uls et
 - Le 20 juillet 2002 d'Aouéran.
 - Le 30 août 2002 5 portages par bât.
 - Le 8 septembre 2002 **Prix de la prestation : 760 €**
 - Portages par bât effectués dans le département de l'Ariège

- Le 20 juin 2002 Portage pour le Groupement Pastoral de la Subéra afin de ravitailler la cabane de la Subéra.
Nature du portage : sel, croquettes. 450 kg
Prix de la prestation : 430 €
- Le 21 juin 2002 Portage pour le Groupement Pastoral de Sentenac d'Oust afin de ravitailler la cabane de Cazabède.
Nature du portage : sel, nourriture, bois, croquettes, gaz. 1600 kg
Prix de la prestation : 450 €
- Le 22 juin 2002 Portage pour le Groupement Pastoral de Haute Serre afin de ravitailler les cabanes d'Eychelle et de Eliet.
Nature du portage : nourriture, sel , croquettes. 350 kg
Prix de la prestation : 450 €
- Le 26 juin 2002 Portage pour le Groupement Pastoral d'Ourdouas Lasplanous afin de ravitailler la cabane du Col des Cassaings.
Nature du portage : sel. 300 kg
Prix de la prestation : 350 €
- Le 1^{er} juillet 2002 Portages pour le Groupement Pastoral d'Oust-Pouilh afin de ravitailler la cabane de Pouilh.
- Le 2 juillet 2002
Nature du portage : sel, croquettes. 700 kg
Prix de la prestation : 450 €
- Le 25 juillet 2002 Portage pour le Groupement Pastoral de l'Estrémailles afin de ravitailler la cabane de Louch.
Nature du portage : bois de chauffage, sel, gaz. 1400 kg
Prix de la prestation : 430 €
- Fin mai 2002 Portage pour le Groupement Pastoral d'Unac-Luzenac afin de ravitailler la cabane du Boutas et de Bretounels.
- Le 19 octobre 2002
Nature du portage : croquettes, sel, nourriture. 700 kg
Prix de la prestation : 1000 €
- Juin 2002 Portage pour le Groupement Pastoral de Campalou-Embizon (Savignac) afin de ravitailler les cabanes du Roc de Sorgeat et d'Embizon.
- 19 juillet 2002
- Octobre 2002
Nature du portage : sel, croquettes, gaz, affaires du berger. 1100 kg
Prix de la prestation : 1050 €
- Portages par bât effectués dans le département des Pyrénées-Orientales
 - Le 24 juin 2002 Portage pour le Groupement Pastoral de Formiguères afin de faciliter le travail du berger sur le secteur de la Montagnette.
Nature du portage : sel. 150 kg
Prix de la prestation : 214 €
 - Le 10 juillet 2002 Portage pour le Groupement Pastoral de Dorres afin de ravitailler la cabane du Col Rouge.
Nature du portage : nourriture, croquettes, produits vétérinaire. 480 kg
Prix de la prestation : 335 €
 - Portages par bât effectués dans le département des Pyrénées-Atlantiques

- Le 24 juin 2002

Portage pour le Groupement Pastoral de Bruges afin de ravitailler la cabane de Merdanson.

Nature du portage : croquettes. 230 kg

Prix de la prestation : 474,75 €

- Coût total des prestations héliportages et portages par bât sur la zone à ours

- Coût total des prestations héliportages effectuées

- pour les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège : 58 rotations effectuées
soit environ 42 tonnes



Soit un total Héliportage pour la zone à ours de 26 815,49 € TTC

- Coût total des prestations portages par bât effectuées

- pour la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales, l'Ariège et les Pyrénées-Atlantiques : 6 prestataires de service qui ont effectués 12 missions



Soit un total Portage par Bât pour la zone à ours de 6 393,75 € TTC



Bilan de la mission " Héliportages-Portages par bât "

Cette année la mission d'Héliportage et Portage par Bât s'est bien déroulée. Les dossiers de demande ont été envoyés aux ayants droit au début du mois de Mai, avec la date butoir de retour des dossiers au 30 Mai (15 juin dans les Hautes-Pyrénées).

- Pour le département des Hautes-Pyrénées : c'est M. BUFFIERE, animateur pastoral qui s'est occupé de contacter et de recenser les ayants droits à l'héliportage et portages par bât. Ces dossiers nous ont été communiqués par la suite pour l'organisation finale.
- Pour le département de la Haute-Garonne : la DDAF a demandé aux techniciens pastoraux itinérants de se charger de contacter tous les bénéficiaires potentiels par courrier. Suite aux réponses de ces courriers, nous nous sommes chargés d'organiser les héliportages dans ce secteur.
- En ce qui concerne le département de l'Ariège, il n'a pas été possible de travailler avec la Fédération Pastorale. Nous nous sommes basés sur les données récoltées en 2000.
- Pour les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, un contact avec les responsables DDAF et avec les quelques éleveurs bergers potentiellement intéressés nous ont permis de connaître très rapidement les besoins de ces départements.

Cette année, Gérard ROLLAND s'est occupé des portages par bât. Jean-Michel GATINEAU a coordonné les héliportages dans les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées.

Les conditions météorologiques nous ont obligés à reporter plusieurs fois la mise en place des missions en Ariège et en Hautes-Pyrénées.

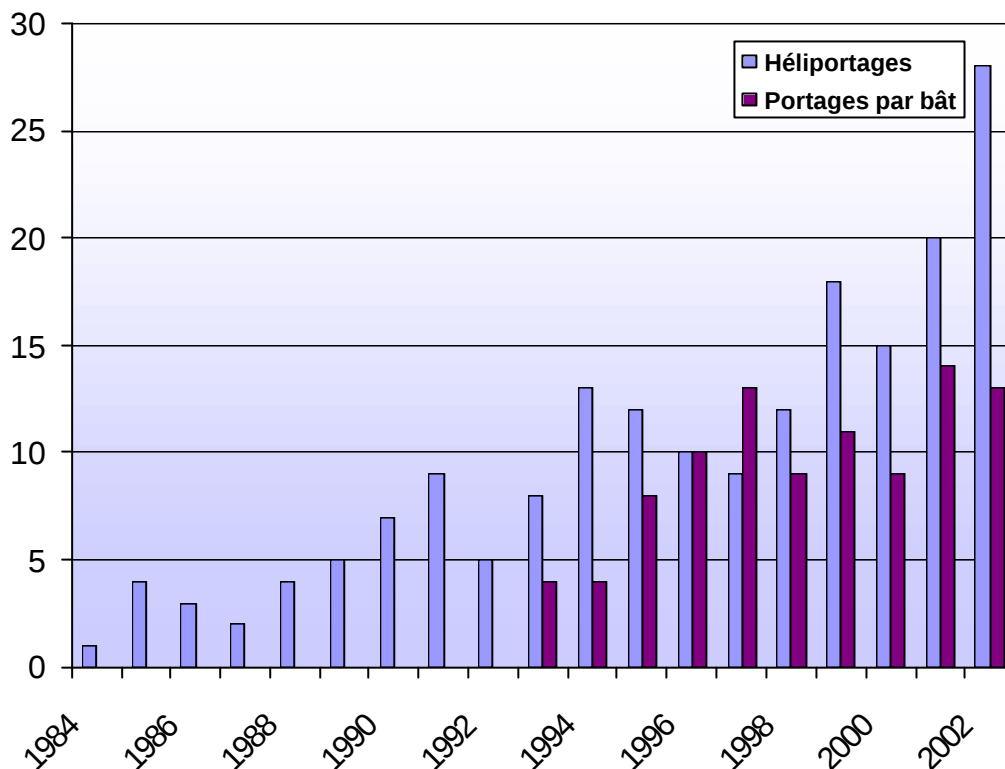
En 2003, il faudrait ramener la date limite de dépôt des dossiers au 30 Mai pour le département des Hautes-Pyrénées.

Cette année le nombre de missions a globalement augmenté, principalement dans les Hautes-Pyrénées.

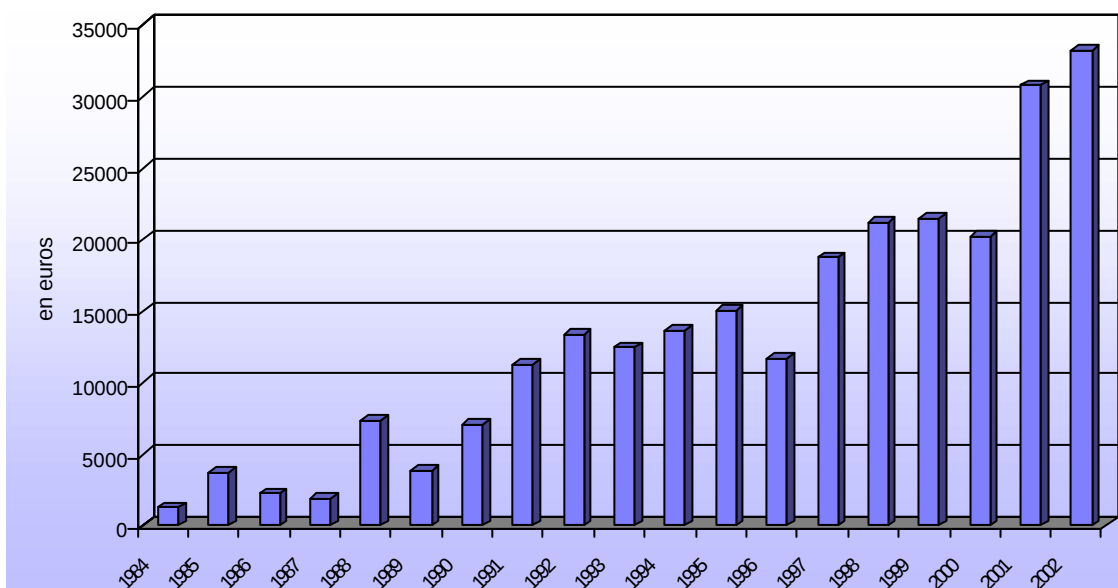
Comme les années précédentes, la DIREN a dû rappeler à l'ordre M. HUEZ pour non respect de la procédure. Les prestataires doivent adresser un devis estimatif à la DIREN avant d'entreprendre les travaux, et sont tenus d'avertir les techniciens pastoraux de la date, de l'heure et du lieu du portage, afin qu'un contrôle puisse être effectué.

Nous insistons sur le fait qu'il est très important pour les techniciens pastoraux itinérants de continuer à assurer la mission « Héliportages – Portages par bât » pour les années à venir car elle nous permet d'avoir des relations professionnelles positives avec les gestionnaires d'estive.

Nombre de missions d'hélicoptages et de portages par bât de 1984 à 2002



Evolution des montants financiers liés à l'opération entre 1984 et 2002



Liste des ayants droit aux héliportages et portages par bât en 2002 par département

Département de l'Ariège

NOM - Prénom	ESTIVE	CP - VILLE	TELEPHONE
ALVES André	G .P. d'Ascou	Village 09110 ASCOU	05 61 64 34 84
ALVES Joseph	Estive de la Sisca	09400 GENAT	05 61 05 55 71
AMILHAT Daniel	G.P. de Haute Serre	09800 BETHMALE	05 61 96 81 71
ANDREU Laurent	G.P. d'Arrèou	Betmajou 09140 SEIX	05 61 66 87 34
ANDREU Léopold	Estive d'Artigues	4, rue Pasteur 09140 SEIX	05 61 66 83 38
ARASSE Jean	G.P. du Trapech	09800 ENGOMER	05 61 96 83 91
ARTAUD Antonin	G.P. de la Serre	La Rivière 09140 ERCE	05 61 96 51 49
BACQUE Jean Pierre	G.P. de Coume - Bière	Mairie 09140 AULUS LES BAINS	05 61 96 78 82
BARAT Jean Pierre	Estive communale de Calvière	Soulié 09000 GANAC	05 61 65 47 12
BARAT Véronique	G.P. de Col Dret (Aston Calvière)	Soulié 09000 GANAC	05 61 65 47 12
BARBOSA Arsène	GP de Siguer Neych	09220 SIGUER	05 61 05 83 73
BERNADAC Joseph	GP de l'Oriège	Village 09220 AUZAT	
CASTET Laurent	G.P. de Villeneuve d'Argein	09800 VILLENEUVE	05 61 96 75 06
CAU Bernard	G.P. d'Ercé «Tuc de la Coume »	09140 ERCE	
CHAYRON André	G.P. de l'Isard	09800 AUCAZEIN	05 61 96 76 06
CHARTIER Daniel	G.P. de Urets-Bentaillou	Playras 09800 SENTEIN	05 63 94 05 94
CHEVILLON Francis	G.P. de Soulas	Esbintz 09140 SEIX	05 61 66 86 83
COUMES Urbain	G.P. de Sentenac d'Oust	La Soumère 09140 SENTENAC D'OUST	05 61 66 90 92
COSTES Alain	G.P. d'Alos	Village 09200 ALOS	05 61 04 83 89
DENAMIEL J Baptiste	Estive communale d'Ustou	Le Tourté 09140 USTOU	
DENAMIEL Pierre	A.F.P. de Rouze d'Ustou	Sérac 09140 USTOU	05 61 66 95 58
DENJEAN Marcel	G.P. de Bassiès	Château Vieux 09120 MONTEGUT PLANTAUREL	05 61 05 35 05
DENJEAN Denise	G.P. du Port de Saleix	Laccassagne 09000 GANAC	05 61 65 00 63
ESTAQUE Joël	G.P. du Barestet	09800 SAINT LARY	05 61 66 63 30
ESTREME Michel	G.P. d'Ourdouas -Lasplanous	Borde du Barry 09800 SENTEIN	05 61 96 80 38
FERRIE Patrick	G.P. du Carlarat	09300 NALZEIN	05 61 01 98 44
GORDIEN Serge	G.P. de la Subéra	09140 SENTENAC D'OUST	05 61 96 50 55
GRAS Bruno	G.P. du Cap Long	Loubières 09240 SENTENAC DE SEROU	
ICART Patrice	G.P. de Ax - Le Saquet	09000 ERCE	05 61 96 52 78
ICRE Gérard	G.P. d'Orlu	Céries 09300 MONTFERRIER	05 61 01 28 87
LACROIX Christian	G.P. de l'Estremaille	Astien 09800 ENGOMER	05 61 96 78 50
LAGARDE Claudine	G.P. de Siguer Peyregrand		05 61 05 93 95
LAGUERRE Gilles	G.P. de Quioulès	Lasserre 09000 SERRES SUR ARGET	05 61 65 16 40
LANGLADE Jeannot	G.P. de Luzenac - Unac	09250 UNAC	05 61 64 45 30
LAPENNE Jean	A.F.P. de Massat - Le Port	Mairie 09320 MASSAT	05 61 96 96 33
LOUBET Yves	G.P. de Col de Portel	Le Vignal 09320 BOUSSENAC	
MARTRES François	G.P. de Mont Rouch	Belloc 09160 BETCHAT	05 61 96 46 15
MAZERATTI Renzo	G.P. de Moulis	Montfaucon 09200 MOULIS	05 61 66 64 18
MIROUZE Jean Pierre	G.P. d'Astron Sénard	Ancros 09120 SAINT BAUZEIL	05 61 68 07 57
MIROUZE Julien	Estive domaniale, vallée d'Orles	Col d'Aouech 09800 CASTILLON	05 61 96 75 93
MORVAN Patrick	G.P. de Col de Port	Col del Tour 09320 BOUSSENAC	05 61 96 92 72
OCHANDORENA Y.	G.P. de la Herrere	09800 BUZAN	05 61 66 23 42
OUSSET René	G.P. de Loubères - Estremaille	Les Illous 09800 SAINT LARY	05 61 96 84 10
PONS Gérard	G.P. du Taus	Villargein 09800 ARRIEN EN BETHMALE	05 61 96 11 27
PONS Roger	G.P. d'Arrien en Bethmale	Villargein 09800 ARRIEN EN BETHMALE	05 61 96 11 27
POUVREAU Florence	G.P. du Gaousset	La Goute 09800 BUZAN	05 61 96 13 62
PUJOL Alain	G.P. de l'Aston	09310 ASTON	05 61 65 48 82
PUJOL Henri	Estive d'Artax	Naoudou 09400 GOURBIT	05 61 05 85 27
PUJOL Gérard	Estive d'Arcouzan	Le Tuc 09140 SEIX	05 61 66 82 04
PUJOL Joseph	G.P. de Pouilh	Mounétou 09140 OUST	05 61 66 95 53
PUJOL Joseph	G.P. d'Auhzout (montagne de Pouilh)	Mounétou 09140 OUST	05 61 66 95 53
PUJOL Patrick	Estive de Couledoux	09800 GALEY	05 61 04 97 99
RALU Olivier	G.P. de Siguer La Unarde	Les Coumels 09310 LARCAT	05 61 64 79 28
RAOULT Denise	G.P. du Campalou Embizon	09110 SAVIGNAC LES ORMEAUX	05 61 64 28 62
RUMEAU Alain	G.P. d'Argein	09800 ARGEIN	
SERNY Roselyne	AFP du Haut Tarasconnais	09220 GESTIES	
SOUQUE Serge	G.P. du Picou	09800 SALSEIN	05 61 96 11 63
TAURIAC Gérard	G.P. des Bésines	Route Caussou 09250 UNAC	05 61 64 43 87
TOUGNE Gérard	G.P. de Haute Bellongue	Lara 09200 MONTJOIE EN COUSERAN	05 61 66 48 57

Département de la Haute-Garonne

NOM - Prénom	ESTIVE	CP - VILLE	TELEPHONE
ADER Claude	G.P. des Crabioules	31110 CASTILLON DE LARBOUST	05 61 79 12 19
AGASSE Roger	G.P. de Salountère	31440 FOS	
ARAPIS Jean (mairie)	G.P. de Bassia	31110 GOUAUX DE LARBOUST	
BEILHOM Gustave	G.P. de Portet de Luchon	31110 PORTET DE LUCHON	05 61 79 17 59
BOYA Joseph	G.P. de Palarquère-Burat	31440 ARLOS	05 61 79 47 24
CAZES Claude	G.P. de Paloumère	31160 ARBAS	05 61 97 51 98
COMET Sylvain	G.P. de Couradilles-Campsau	31110 ANTIGNAC	05 61 79 11 05
CONTE Bernard	G.P. de Garin	31110 GARIN	05 61 79 35 97
DAT Ernest (mairie)	Estive de Bezins-Garraux	31440 SAINT BEAT	05 61 79 47 87
DELVALLEZ François	G.P. de Palarquère-Burat	31440 ARLOS	05 61 94 33 75
DOP Gérard	G.P. du Crabère	31440 MELLES	05 61 79 87 83
Mr GIMENO	G.P. du Pesson	31110 BAGNERES DE LUCHON	05 61 79 16 66
JOURTAU Jean Louis	G.P. du Céciré	31110 CAZAUX DE LARBOUST	05 61 79 00 93
LAMORA Christine	G.P. de Hount Ereyde	31110 SODE	05 61 79 21 56
LAURENS Robert (mairie)	G.P. d'Artigue	31110 ARTIGUE	05 61 94 36 15
MOUNIC François	G.P. de Tiradères	31110 GARIN	05 61 79 86 56
OUSTALET Charles	G.P. de Superbagnères	31110 SAINT AVENTIN	05 61 79 30 17
OUSTALET J Pierre	G.P. bovin de Oô	31110 OO	05 61 94 34 58
POUY Sylvain	G.P. d'Espiau	31110 GARIN	05 61 79 30 47
SANMARTIN Daniel	G.P. d'Argut la Seube	31440 ARGUT DESSOUS	05 61 79 47 54
SANS Didier	G.P. ovin de Oô	31110 OO	05 61 79 14 92
SANSON Pierre	G.P. du Campsaure	31110 MOUSTAJON	05 61 79 78 48

Département des Hautes-Pyrénées

NOM - Prénom	ESTIVE	CP - VILLE	TELEPHONE
BAUR Nicole	A.F.P. de Mont	65240 CADEAC	05 62 98 64 28
Mr CARRERE	A.F.P. de Cazaux-Frechet-Aneran-Camors	65240 CAZAUX-FRECHET - CAMORS	05 62 99 68 41
NEMOZ Jean-Claude	A.F.P. de Germ	65510 GERM-LOURON	05 62 99 67 27
COMPAGNET Louis	A.F.P. des IV Véziaux du Louron	65550 LOUDENVIELLE	05 62 99 66 93
MAIRIE	A.F.P. de Génos	65510 GENOS	05 62 99 68 01
SOULE Raymond	G.P. de Bordères-Louron/Ris	65590 BORDERES-LOURON	05 62 98 65 25
LAVAIL Michel	G.P. de Bareilles	65240 BAREILLES	05 62 98 68 79
MAIRIE	Commune de Loudenvielle	65550 LOUDENVIELLE	05 62 99 68 02
MAIRIE	Commune de Cazaux-Débat	65590 CAZAUX-DEBAT	05 62 98 62 86
MAIRIE	Commune de Loudervielle	65510 LOUDERVIELLE	05 62 9965 70
MENVIELLE Marie	G.P. des 3 Collantigues	65410 SARRANCOLIN	05 62 9877 60
Mr PASSARIEU (mairie)	Commune de Jézeau	65240 JEZEAU	05 62 39 45 48 05 62 36 70 06
MARMOUJET Jean	Commune d'Ardengost	65410 SARRANCOLIN	05 62 98 72 28
RUMEAU Serge	G.P. de Nistos	65150 NISTOS	05 62 39 71 96
OUSSET Jean-Louis	C.S. de la Barousse	65370 FERRERE	05 62 39 24 19
FAGES Jean-Marc	G.P. du Pin	65660 TIBIRAN-JAUNAC	05 61 95 38 55
PORTE Alain	G.P. de Hourdouch-Les Ardounes-Toucoulude	65370 TROUBAT	05 62 39 20 81

Département des Pyrénées-Orientales

NOM - Prénom	ESTIVE	CP - VILLE	TELEPHONE
CARALP Louis	GP de Porta	Sébastien NATALE 09800 CASTILLON	05 61 65 27 05
PASCAL Joseph	GP de Puyvalador	1, chemin des Rouquettes 66210 PUYVALADOR	04 68 04 45 15
RIVEILL Barthélémy	GP de Balcère - Lladure	Mairie 66210 LES ANGLES	04 68 04 34 12
BAQUE Abel	GP Maura et Matte Nègre	Mairie Route Vignolle 66760 ENVEITG	04 68 04 81 54

Conclusion

L'arrêt de fonctionnement de l'émetteur de l'ours Boutxy en début de saison a eu pour conséquence immédiate une déstabilisation temporaire de l'équipe des techniciens pastoraux. Rapidement nous avons fait le nécessaire pour remédier à cette situation. Il a fallu revoir totalement notre organisation quotidienne et définir les priorités et les objectifs de nos missions puisqu'il n'était plus question de faire les nuits de protection sur les troupeaux.

En priorité nous avons axé le travail sur l'assistance des bergers dans le cadre de l'application des mesures d'accompagnement sur l'estive. Nous avons essayé de répondre aux demandes des bergers dans la mesure où celles-ci étaient pertinentes.

Les mauvaises conditions climatiques ont accru le travail des bergers et amplifié les problèmes de gardiennage.

Un important travail de fond relationnel et humain, jusqu'à présent délaissé faute de temps, a été déployé sur l'ensemble de la zone à ours. C'est tout ce qui concerne l'information et la sensibilisation.

Ce n'est pas parce que la saison a été relativement calme que des problèmes de cohabitation avec l'ours sont résolus. Il y a des secteurs particulièrement conflictuels situés en Haute Ariège et à l'état latent dans le Couserans, secteur du Mont Vallier et dans les Hautes-Pyrénées sur Hautacam.

En contrepartie, nous constatons une nette amélioration du gardiennage et une évolution positive des mesures de protection.

Il serait dommage que faute de moyens humains sur le terrain, cette avancée constatée sur les estives soit compromise.

Un accompagnement durable sur le terrain par la présence de techniciens pastoraux en nombre suffisant semble indispensable.

Il serait raisonnable d'être vigilant et prévoyant et de ne pas réduire la future équipe de techniciens pastoraux au strict minimum.

ANNEXE 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



DIRECTION RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT
MID-PYRÉNÉES

**PROGRAMME DE RESTAURATION
ET DE CONSERVATION DE L'OURS EN PYRÉNÉES CENTRALES**

AIDES AU GARDIENNAGE

❖

FICHE DE CONTRÔLE DE TERRAIN

Gestionnaire de l'estive :

Nom de l'estive :

Commune de situation :

Engagement contracté :

① Regroupement nocturne des animaux et regroupement diurne du troupeau "par quartier" avec regroupement géographique des animaux : ☐ OUI ☐ NON

② Regroupement nocturne dans un parc, déplacement de ce parc selon la saison : ☐ OUI ☐ NON

Contrôle :

Nom du contrôleur :

Organisme :

Date du contrôle : / / Heure : h

Personnes rencontrées :

Constatations :

Regroupement de nuit : ☐ OUI ☐ NON

Parc utilisé : ☐ OUI ☐ NON

Conduite diurne "par quartier" avec regroupement géographique des animaux : ☐ OUI ☐ NON

Etat du parc :

Observations :

.....

.....

.....

A le
(signature)

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Garonne
Antenne de Saint Gaudens - 39 Bd. Charles de Gaulle - 31800 SAINT GAUDENS - Tél. 05 61 89 33 10 - Fax 05 61 95 47 80

Annexe 2

Hélioportages-saison 2002

	Gestionnaire	Date Lieu Heure	DZ Départ	Nombre de charges	Temps de vol et mise en place	Point de dépose	Montant T.T.C
HAUTE-GARONNE	GP D'ESPIAU Mr POUY Sylvain Tél 05 61 79 30 47	effectué le 01/07/2002	GARIN	3 charges		Cabane de Herrère	
	GP BOVIN DE OÔ Mairie 31110 OÔ Mr OUSTALET Jean Pierre Tél 05 61 79 06 05	effectué le 01/07/2002	GRANGES D'ASTAU	1 charge		Val d'Esquierry	
	GP OVIN DE OÔ Mairie 31110 Oô Mr SANS Didier Tél 05 61 79 14 92	effectué le 01/07/2002	GRANGES D'ASTAU	2 charges		Cabane d'en Haut de Médassole Cabane d'Espingo	
	GP DE CRABIOULES Castillon de Larboust Mr ADER Francis Tél 05 61 79 22 26	effectué le 01/07/2002	VALLEE DU LYS Usine EDF	3 charges		Cabane de la Coume Cabane de Crabioules	
	GP DE HOUNT EYREDE 31110 SODE Tèl 05 61 79 21 56	effectué le 01/07/2002	AERODROME LUCHON	1 charge		Cabane de Bausen Cabane de Layrou	
	GP DU CRABERES 31440 MELLES Mr DOP Gérard Tél 05 61 79 87 83	effectué le 01/07/2002	LABACH DE MELLES	4 charges		Plan de Sédère Plateau d'Uls - Aouéran	
	GP DE SALOUNTERE Mr AGASSE Roger Tél 05 61 79 45 89	effectué le 01/07/2002	TERRAIN DE SPORT DE FOS	2 charges		Cabane de Courau	

Annexe 2

Hélioportages-saison 2002

	Gestionnaire	Date Heure	DZ Départ	Nombre de charges	Temps de vol et mise en place	Point de dépose	Montant T.T.C
ARIEGE	GP DE TRAPECH Mr AGERT Tél 05 61 96 83 91	effectué le 10/06/2002	RIBEROT	2 charges	0h50	Cabane de Barlonguère	
	GP D'URETS-BENTAILLOU Côte Rouge 82120 LAVIT Mr CHERTIER Tél 05 63 94 05 94	effectué le 01/07/2002	BASE D'EYLIE	2 charges	0h25	Cabane d'Urets	
	ESTIVE DE BENTAILLOU Mr CHERTIER	effectué le 25/06/2002	BASE D'EYLIE	2 charges	0h30	cabane pastorale de Bentaillou	
	GP D'OURDOUAS LASPLANOUS Mr ESTREME Tél 05 6196 80 38	effectué le 25/06/2002	BASE D'EYLIE	1 charge	0h20	cabane de Cos	
	GP DE SOULAS Mr CHEVILLON Tél 05 61 66 86 83	effectué le 09/07/2002	COL DE LA CORE	2 charges	1h05	Cabane de Soulas	
	GP DE CARLA-RAT 09300 NALZEN Mr FERRIE Tél 05 61 01 98 44	effectué le 25/06/2002	CABANE DE CARLA	1 charge	0h30	Cabane de Caroussan	
	GP DE MONTCALM Mr BERNADAC Joseph Tél 05 61 03 83 32	annulé	CABANE DE CARLA	1 charge		Riou Fret La Soucarrane	
	GP DE SIGUER NEYCH Mr BARBOSA Arsène Tél 05 61 05 83 73	effectué le 25/06/2002	BOUYCHET	5 charges	2h25	Cabane de Siguer Cabane de Neych Cabane de Gnioure	

	Gestionnaire	Date Heure	DZ Départ	Nombre de charges	Temps de vol et mise en place	Point de dépose	Montant T.T.C
ARIEGE	G P DE EMBIZON Mr GALES Tél 06 07 14 48 15	effectué le 26/06/2002	PLATEAU DE BEILLE	2 charges	0h35	Cabane du Roc de Sorgeat cabane d' Embizon	
	ESTIVE D'EN SEYS Mr QUARANTA Tél 05 61 68 02 25	effectué le 26/06/2002	PARKING DU BISP	2 charges	0h35	Cabanne d' En Seys Face Est de la dent d' Orlu	
	Melle MEGE Joanna "L'Angla" 11140 BESSEDE DE SAULT Tél 04 68 20 79 80	effectué le 26/06/2002	CABANE DE BOUSADUS Mijanès GPS: 42°41'943 N 02°02'225 E	1 charge	0h35	Vallée de Barbouillère	

Annexe 2

Hélioportages-saison 2002

HAUTES PYRENEES	Gestionnaire	Date Lieu Heure	DZ Départ	Nombre de charges	Temps de vol et mise en place	Point de dépose	Montant .T.T.C
	COM SYND DU HOUSCAOU <i>(les bergers de Mourède)</i> Mr MASCARA Tél 06 76 81 70 01 Tél 05 62 91 51 21	effectué le 02/07/2002	HAUTACAM	2 charges	0h30	St Jean Mourède	
	LES BERGERS DU LAC BLEU Mr VERGES Pierre Tél 05 62 94 72 43	effectué le 02/07/2002	HAUTACAM	2 charges	0h25	Cabane du lac Vert	
	ASSOCIATION ASPIC Mr KIRCHNER Tél 05 61 91 47 06	effectué le 20/07/2002	COL DE PORTET	1 charge	0h20	Cabane de Port Bielh	
	G P D'AULON Mr DUBARRY Tél 05 62 39 96 83 Mairie Tél 05 62 39 96 62 Perso	effectué le 17/06/2002	RETENUE EDF DE LURGUES	4 charges	0h50	Cabanne des Spigous	
	G P D'AZET Mairie Tél 05 62 39 47 74	effectué le 03/07/2002	AZET	1 charge	0h50	Cabane de Lustou	
	ASSOCIATION DES BERGERS DU SOUM DU NERE Tél 05 65 99 45 65	effectué le 17/06/2002	CAMPING DE LA NERE	2 charges	0h25	Cabane de Nat	
	CESTREDE Mr BEVIERE 06 74 45 36 95 Mr MEYRAT Tél 05 59 65 66 54	effectué le 13/06/2002	GRANGES DE BUE	1 charge	0h20	Cestrède	

Annexe 2

Héliportages-saison 2002

Hautes-Pyrénées	Gestionnaire	Date Lieu Heure	DZ Départ	Nombre de charges	Temps de vol et mise en place	Point de dépose	Montant .T.T.C
	GP D'ARDENGOST Mr DYMARSKY Tél 05 61 82 80 03	effectué le 01/07/2002	à 400M DU PARC DE TRI	1 charge		1er Parc de tri	
	AFP IV VEZIAUX DU LOURON Mairie 65350 LOUDENVIELLE Mr COMPAGNET Louis Tél 05 62 99 66 93	effectué le 01/07/2002	POUEY PELAT	3 charges		Cabane de la Pez Cabane d'Aygues Tortes Refuge de la Soula	
	GP DU PIN 65149 TIBIRAN-JAUNAC Mr FAGE Jean-Marc Tél 05 61 95 38 55	effectué le 01/07/2002	PORT DE BALES	3 charges		Cabane verte	
	GP DU SERPOLET Mr DARRE Michel 65200 CIEUTAT Tél 05 62 91 24 17	effectué le 19/08/2002	PLA DE CASTILLON	1 charge	0h30	Cabane de Barassé	

AIDES AUX GESTIONNAIRES D'ESTIVES

SITUES EN ZONE A OURS DANS LES PYRENEES CENTRALES

Dans le cadre du programme « Ours en Pyrénées centrales », l'Etat finance des aides aux gestionnaires d'estives situés en zone à ours. Ces aides aux héliportages et portages par bât font partie des mesures d'accompagnement mises en place depuis 1984 dans le cadre des programmes Ours.

Ces aides se traduisent par :

- un système de compensation des dommages éventuels causés par l'ours aux cultures et au cheptel domestique
(En cas de dommage, se reporter à la fiche «Vous suspectez l'ours d'avoir attaqué votre troupeau »)
- des aides à la mise en place de chiens de protection
(Adresser les demandes à Gilbert GUILLET, Equipe Technique Ours, RN 117, 31800 VILLENEUVE-DE-RIVIERE - 05 62 00 81 08)
- des aides au gardiennage, à la mise en place de parcs de contention ou de téléphones sur les estives
(Renseignements auprès des D.D.A.F. de chaque département)
- des portages de matériel par hélicoptère ou par train de mules, qui apportent un gain de temps et d'efforts très apprécié.

En 2002, le suivi des portages en zone à ours est assuré en Midi-Pyrénées, par l'équipe des gardiens itinérants DIREN qui coordonne les opérations pour le compte de la Direction Régionale de l'Environnement.

Cadre de l'aide accordée aux gestionnaires d'estives par héliportage ou portage par bât :

- La demande sera faite par les gestionnaires d'estive à l'exclusion de tout autre intermédiaire.
- Le lieu de dépose se situera obligatoirement sur une estive ou partie d'estive, située en zone à ours, dont les limites ont été définies en 1989 dans un document de synthèse de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, réactualisé par la DIREN, grâce aux données des campagnes de suivi des ours réintroduits en 1996, 1997, 1998 et 1999.

Modalité de l'aide :

- Préciser impérativement, sur la demande ci-jointe, la **nature** et le **tonnage** du matériel à transporter.
- La DIREN, son équipe technique (gardiens itinérants DIREN) et les Services D.D.A.F. valideront le programme établi des demandes.
- Préciser s'il s'agit d'un portage par bât ou par hélicoptère.
- Un membre de l'équipe des gardiens itinérants DIREN devra obligatoirement être présent au moment du portage afin de vérifier et valider l'opération. *Tout manquement à cette clause sera sanctionné.*

Pour le portage par bât :

- ♦ L'équipe des gardiens itinérants DIREN étudie avec le muletier la faisabilité de l'opération.

Il est impératif que tout le matériel à transporter soit rassemblé sur le lieu de prise en charge, dès le premier voyage et que le sentier menant à la cabane pastorale soit dégagé.

- ♦ Le muletier informe l'équipe des gardiens itinérants DIREN de la date, de l'heure et du lieu de rendez-vous.

Pour l'hélicoptage :

- ♦ l'équipe des gardiens itinérants DIREN prend contact avec la société d'hélicoptage.
- ♦ l'équipe des gardiens itinérants DIREN informe le gestionnaire d'estive de la date, de l'heure et lieu de rendez-vous, ainsi que de toutes les modifications dues aux conditions météorologiques ou autres.

Aspects financiers :

① Portage par bât en priorité et si le site s'y prête (accès...) :

Prise en compte à 100 % des charges de premières nécessité.

② Hélicoptage dans les autres cas:

Prise en compte à 100 % des charges de premières nécessité, à concurrence de 700 kg maximum par estive ou par berger permanent.

Les dépassements supérieurs à 700 kg occasionneront une participation du demandeur. Seuls l'équipe des gardiens itinérants DIREN, la DIREN et les Services D.D.A.F. seront habilités à autoriser de tels dépassements.

N.B. : Ces frais pourront être pris en charge en fonction des crédits restant disponibles. Chacune des demandes sera alors évaluée par rapport à l'importance du cheptel sur l'estive, au nombre de bergers, au nombre d'éleveurs concernés et à l'éloignement de l'estive.

Règlement :

Le règlement, au muletier et à la société d'hélicoptage, est effectué directement par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage pour le compte de la DIREN Midi-Pyrénées.

Rappel de la nature des charges de première nécessité :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| - Nourriture pour le ou les bergers | - Aliment pour les chiens |
| - Sel | - Produits vétérinaires |
| - Bois de chauffage | - Parcs mobiles de nuit |

Les demandes sont à retourner avant le 30 mai 2002 :

**Toutes les demandes envoyées au delà de ces dates
ne pourront être prises en compte.**

Pour tout renseignement :

Equipe des Gardiens Itinérants DIREN

ONCFS - Route Nationale 117 - 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE -
Tél : 05.62.00.81.08 - Fax : 05.62.00.81.09

Aides aux gestionnaires d'estives situées en zones à ours

Hélioportages ou portages par bât

Bénéficiaire :

Nom du gestionnaire d'estive :

.....

Adresse :

.....

Téléphone : / / / /

Nature et localisation de l'opération :

- Hélioportage ☐

- Portage par bât ☐

- Lieu de prise en charge du matériel :

.....

- Lieu de dépose du matériel (localisation exacte de la cabane) :

.....

Renseignements complémentaires sur l'estive :

- Surface de l'estive :

.....

- Nombre de bergers :

.....

- Nombres d'éleveurs concernés :

.....

- Nombre de bêtes concernées :

.....

- Nombre de cabanes pastorales utilisées :

.....

Matériel à transporter : (Préciser impérativement la nature et le poids du matériel)

Nature du matériel	Poids
- Aliments pour le berger :	
.....	
- Aliments pour les chiens :	
.....	
- Sel :	
.....	
- Matériel vétérinaire :	
.....	
- Matériel pour les parcs mobiles :	
.....	

- Autre (*préciser*) :
.....

TOTAL :
.....

Fait à, le / /

Signature :

Dossier à retourner au plus tard le 30 mai 2002 à :

Equipe des Gardiens Itinérants DIREN

ONCFS - Route Nationale 117 - 31800 VILLENEUVE DE RIVIERE -
Tél : 05.62.00.81.08 - Fax : 05.62.00.81.09

ANNEXE 4

Fiche de données « Estives Pyrénéennes »

DATE :**NOM DE L'UNITE PASTORALE :****RESPONSABLE DE L'ESTIVE :**

Nom :

Adresse :

Tél :

Nom de l'éleveur	Commune du siège d'exploitation	Nombre de bêtes
Total		

AMENAGEMENT SUR L'ESTIVE :

Nombre de cabanes :

<u>Nom de la cabane</u>	<u>Etat de la cabane</u> (mauvais, moyen, bon)	<u>Nbre de pièces</u>	<u>Commodités</u> (eau courante, douche, WC, électricité)	<u>Moyens de communication</u> (tél. fixe, port., radio)	<u>Accessibilité</u> (voiture, 4x4, à pied (temps d'accès))	<u>Distance entre cabane et couchage</u>

☐ Parc de contention Nombre :☐ Parc de nuit électrifié Nombre :

ANNEXE 4

DESCRIPTIF DU MILIEU :

Nom du secteur	Milieu*	Relief**	Altitude Mini/Maxi	Période utilisation

* 1 – ouvert.

2 – fermé.

** 1 – pente douce herbacée.

2 – pente accentuée mais sans danger.

3 – pente accentuée avec passage dangereux ou, rocheux, rupture de pente, falaise...

4 – accidentée avec risque de dérochement.

GESTION DE L'ESTIVE :

Mode de gardiennage :

☐ *Berger permanent* : **NOM, Prénom** :☐ *Salarié* **Adresse** :☐ *Prestataire de service* :☐ *Eleveur gardien* **Tél.** :☐ *Surveillance occasionnelle*

Fréquence des visites :

CONDUITE DU TROUPEAU :

Date de montée en estive : Date de descente de l'estive :

Production : ☐ lait ☐ viande☐ *En troupe : virée quotidienne par quartier*☐ *Troupeau scindé en plusieurs lots dans des quartiers différents.*☐ *Gardiennage large dans les limites de l'estive.*☐ *Surveillance sans contrainte des animaux.*

ANNEXE 4

MESURES DE PREVENTION CONTRE LES PREDATEURS :

☐ *Regroupement nocturne*

☐ *Parc de nuit électrifié :*

☐ *Parc de nuit fixe :*

☐ *Utilisation toutes les nuits*

☐ *Utilisation à 75 % des nuits*

☐ *Utilisation à 50 % des nuits*

☐ *Utilisation à 25 % des nuits*

☐ *% d'utilisation sur les secteurs de*
.....
.....

☐ *Chien de protection*

Nombre :

OBSERVATIONS :

- Cartographie à joindre -